



Trois ans après leur création, 3 entreprises sur 4 sont toujours en activité

En 2013, les entreprises atteignent plus souvent leur troisième anniversaire dans les Pays de la Loire qu'en France de province. Cette plus grande pérennité dans la région se concentre pour l'essentiel dans la construction et les services. Les Pays de la Loire se caractérisent aussi par une plus faible pérennité des entreprises créées par les femmes, notamment les moins diplômées : leur taux de survie à trois ans est de 20 points inférieur à celui des entreprises créées par les hommes. Différents facteurs favorisent la survie et le développement des entreprises, notamment le profil et l'expérience du créateur, l'appartenance à un réseau ainsi que des moyens financiers suffisants lors de la création. Les dispositifs d'aide s'adressent à des entreprises plus fragiles et moins pérennes, souvent créées par des jeunes ou des personnes sans emploi.

Hélène Chesnel, Adeline Clausse, Insee

Créer une entreprise permet le plus souvent de générer des emplois et contribue au dynamisme du tissu productif. Ces créations prennent des formes très diverses selon le type

d'activité, les moyens investis et les objectifs du créateur. Dans ce contexte, la présente étude vise à mieux connaître les facteurs qui favorisent la création d'entreprises, la pérennité de ces dernières

et leur développement, afin d'éclairer l'État et les collectivités territoriales dans leur activité de soutien financier et de conseil aux créateurs.

1 Les entreprises plus pérennes dans les Pays de la Loire qu'en France de province

Répartition et pérennité à trois ans des entreprises par secteur dans les Pays de la Loire et en France de province

	Répartition (en %)		Taux de pérennité		
	Pays de la Loire	France de province	Pays de la Loire (en %)	France de province (en %)	Ecart Pays de la Loire - France de province (en points)
Industrie	8	6	84	81	3
Construction	17	20	73	68	5 (S)
Commerce ; réparation auto	26	26	60	64	- 4
Hébergement et restauration	6	8	78	69	9 (S)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12	11	78	79	- 1
Activités de services administratifs et de soutien	6	6	79	73	6 (S)
Enseignement, santé humaine et action sociale	7	7	85	83	2
Autres activités de services	7	6	73	70	3
Autres activités (transport, information et communication, finance, immobilier)	11	10	73	71	2
Ensemble	100	100	73	71	2 (S)

(S) l'écart entre les taux de survie des Pays de la Loire et de la France de province est statistiquement significatif.
Source : Insee, enquête Sine 2010, Interrogations 2010 et 2013.

Bonne résistance de la construction dans la région malgré des freins au développement

D'après l'enquête Sine (*encadré*), les entreprises créées au premier semestre de 2010 atteignent plus souvent leur troisième anniversaire dans les Pays de la Loire (73 %) qu'en France de province (71 %) (*figure 1*). Cet écart positif provient de meilleurs taux de pérennité (*définitions*) dans les secteurs de l'hébergement-restauration, des activités de services administratifs et de soutien, et surtout dans celui de la construction, un secteur important qui regroupe 17 % des entreprises. Malgré les difficultés liées à la crise, qui se sont encore accentuées après 2013 dans ce secteur, celui-ci semble être plus épargné dans les Pays de la Loire. Le taux de survie y est de 73 %, similaire à la moyenne des autres secteurs de la région alors qu'il est plus faible en France de province. Cependant, le chiffre d'affaires diminue entre 2010 et 2013 pour un quart des entreprises survivantes contre un cinquième en moyenne dans les autres secteurs. En outre, l'emploi généré par les entreprises créées en 2010 est inférieur de 16 % en 2013 (*figure 2*). Dans ce secteur, les dispositifs publics de soutien semblent donc essentiels pour favoriser la création d'emplois sur le long terme.

Des secteurs d'activité sont plus porteurs comme ceux de l'enseignement, santé humaine et action sociale, de l'industrie, des activités de services administratifs et de soutien, des activités spécialisées et de l'hébergement-restauration : quatre entreprises sur cinq atteignent leur troisième anniversaire. Sauf pour l'hébergement-restauration, le bilan après trois ans d'activité est très positif concernant les emplois créés et le développement de l'activité mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires.

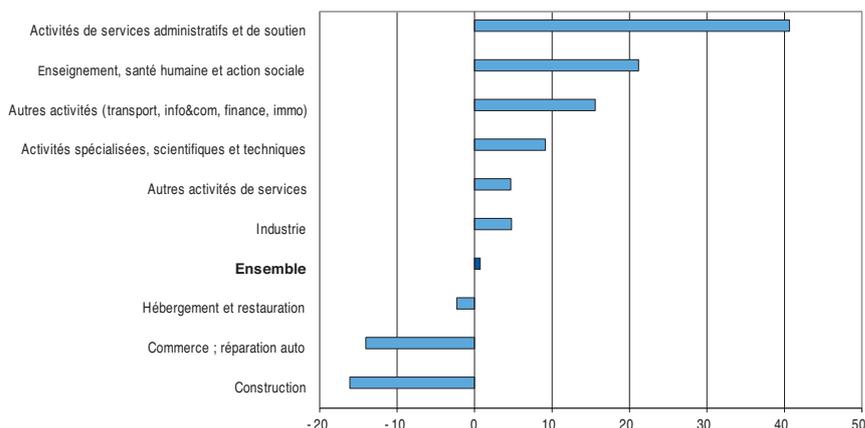
Des difficultés dans le commerce

Par contraste avec les secteurs porteurs, le commerce est celui où la pérennité est la plus faible, ce qui était déjà le cas lors de l'enquête précédente et qui est aussi le cas au niveau national. Seulement 60 % des entreprises créées dans le commerce survivent au-delà de trois ans, soit 13 points en dessous de la moyenne des Pays de la Loire. C'est pourtant un secteur stratégique pour les politiques publiques : il regroupe un quart des entreprises créées et un cinquième des emplois issus des créations d'entreprises au premier semestre 2010.

Les entreprises du commerce ayant nécessité peu d'investissements à leur création sont les plus vulnérables et elles le sont davantage dans les Pays de la Loire que dans les autres régions. En dessous de 16 000 euros de moyens investis au démarrage, l'écart de taux de survie entre le commerce et les autres secteurs est de 16 points (51 % contre 67 %). L'écart demeure important lorsque les montants investis sont supérieurs (68 % pour 79 %). Les entreprises commerciales se développent

2 L'emploi progresse de 40 % dans les activités de services administratifs et de soutien

Évolution du nombre d'emplois par secteur entre l'année de création (2010) et trois ans après (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2010, interrogations 2010 et 2013.

également moins bien : un quart des entreprises ont un chiffre d'affaires qui diminue durant les trois premières années pour un cinquième en moyenne dans les autres secteurs. L'emploi dans ce secteur n'est pas non plus au rendez-vous puisque le solde entre le nombre d'emplois existant en 2013 dans les entreprises survivantes et le nombre d'emplois créés au démarrage des entreprises est négatif (-14%). Cependant, les entreprises commerciales créées en franchise ou en coopérative sont plus pérennes. Les entreprises des Pays de la Loire franchisées du commerce ont un taux de survie de 15 points supérieur à celui des entreprises hors réseau. L'écart est moindre en France de province avec néanmoins six points de plus pour les entreprises franchisées. Dans la région, un cinquième des entreprises créées dans le commerce sont en réseau, soit deux fois plus que la moyenne dans les autres secteurs. Près de la moitié sont franchisées et très peu sont en coopérative. L'autre moitié des entreprises est en réseau sous une autre forme (concession, chaîne volontaire ou agent de marque) et elles ont une pérennité comparable aux entreprises hors réseau car elles sont plus autonomes et moins accompagnées que celles qui sont en franchise ou coopérative.

Des moyens importants au démarrage gages de pérennité

Plus le projet a nécessité des moyens importants au démarrage, plus l'entreprise a des chances d'atteindre son troisième anniversaire : 82 % de pérennité avec plus de 40 000 euros investis à la création contre 66 % avec moins de 8 000 euros.

Cependant, les entreprises qui avaient investi de gros moyens financiers à la création, supérieurs à 80 000 euros, ont un chiffre d'affaires qui diminue plus souvent. Cela se vérifie particulièrement dans les secteurs de la construction et du commerce. Parmi les entreprises ayant passé le cap des trois ans, le chiffre d'affaires progresse plus souvent lorsque les montants investis à la création sont compris entre 4 000 et 80 000 euros, que lorsqu'ils sont plus importants ou plus faibles. Le chiffre d'affaires est plus souvent stable

dans les entreprises dont l'investissement initial est plus modeste (moins de 4 000 euros).

Des moyens importants au démarrage ne garantissent pas non plus des emplois stables : l'emploi dans ces entreprises pérennes a moins augmenté en trois ans (+20 %) que pour les autres entreprises qui ont moins investi (+44 %).

Autre signe que le projet implique des moyens importants, les entreprises employant un ou plusieurs salariés dès leur création sont plus pérennes que les entreprises n'ayant pas de salarié (83 % contre 73 % des entreprises encore actives en septembre 2010).

La pérennité est moins assurée lorsque l'objectif est de créer son propre emploi

La politique nationale et régionale de soutien à la création, notamment par les dispositifs Accre et Nacre (*définitions*), aide les créateurs d'entreprise en particulier lorsqu'ils sont éloignés de l'emploi. Les entreprises créées par des chômeurs représentent un peu plus d'un tiers des nouvelles entreprises. Deux tiers de ces créateurs réussissent à créer leur emploi et à le pérenniser pendant au moins trois ans. Mais ces entreprises survivent moins souvent les trois premières années que les entreprises dont le créateur avait auparavant un emploi (69 % contre 76 %). De même, lorsque la motivation de l'entrepreneur est de créer son propre emploi, soit 20 % des entrepreneurs, l'entreprise est moins souvent pérenne (64 %). Enfin, le taux de survie est plus faible chez les chefs d'entreprise qui étaient sans activité et ne percevaient pas d'indemnité chômage (6 % des créateurs). La moitié d'entre eux réussissent cependant à créer un emploi pérenne, alors qu'ils étaient particulièrement éloignés de l'emploi avant la création de leur entreprise.

Les expériences antérieures sont des facteurs positifs de pérennité

Les entreprises créées par des personnes ayant déjà des expériences en tant qu'indépendants sont pérennes pour près de 80 %. Les

dispositifs de soutien des créateurs novices avec un parrainage par des entrepreneurs expérimentés peuvent ainsi être intéressants pour partager les bonnes pratiques. De même, lorsque l'entrepreneur exerce son métier principal, la pérennité est meilleure (76 %). Un facteur positif de pérennité est également associé au réseau de contacts que l'expérience passée a permis de créer. Ces expériences antérieures sont évidemment reliées à l'âge du créateur d'entreprise : un chef d'entreprise de plus de 25 ans a plus de chance de faire durer son entreprise (73 % de pérennité contre 62 % pour les moins de 25 ans).

Les créatrices peu diplômées en difficulté

Sur l'ensemble des nouvelles entreprises, 28 % sont créées par des femmes alors qu'elles représentent 48 % des actifs dans la région Pays de la Loire. Elles sont moins présentes en tant que créatrices et leurs entreprises sont également moins pérennes dans les Pays de la Loire : 68 % passent le cap des trois premières années contre 74 % pour les entreprises créées par les hommes (figure 3). En France de province, l'écart est moins marqué puisque le taux de survie à trois ans est de 70 % pour les femmes contre 71 % pour les hommes.

À profil équivalent (secteurs, caractéristiques du créateur et conditions de la création mesurés à travers l'enquête), les chances qu'une entreprise atteigne son troisième anniversaire sont moindres lorsqu'elle a été créée par une femme, que lorsqu'elle l'a été par un homme. Les femmes rencontrent des difficultés spécifiques et ont une approche particulière de la création d'entreprise dont les politiques publiques peuvent tenir compte. Des dispositifs sont mis en place pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes tel que le Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF) qui facilite l'obtention de prêts bancaires.

Au-delà de l'effet propre au sexe, des éléments d'explication peuvent être trouvés dans le profil des entreprises et de leurs créatrices. Les difficultés se concentrent sur les entreprises créées par des femmes moins diplômées (aucun diplôme ou brevet) : moins de la moitié de ces entreprises survivent contre 69 % pour les hommes à diplôme équivalent. Les femmes les moins diplômées créent plus souvent que les autres femmes des entreprises dans des secteurs moins porteurs comme le commerce (39 % des créations d'entreprise) et la construction (14 %). Dans ces secteurs difficiles, les entreprises des femmes peu diplômées sont très fragiles avec un taux de survie de 27 % dans le commerce (contre 63 % chez les hommes de même niveau de diplôme) et 44 % dans la construction.

Les femmes ayant un diplôme professionnalisant de type CAP ou BEP réussissent mieux (61 %) que les peu ou non diplômées, mais toujours beaucoup moins bien que les hommes de même qualification. À ce niveau de diplôme, elles sont plus nombreuses dans le commerce avec un taux de survie de 43 %, mais le sont également dans des secteurs plus porteurs tels que les activités de services dont le taux de survie s'élève à 72 %.

Les créatrices d'entreprise sont cependant plus souvent diplômées d'un baccalauréat ou plus que les créateurs. L'écart de pérennité entre les créateurs hommes et les créateurs femmes disparaît lorsqu'elles ont ce niveau de diplôme. Elles créent dans des secteurs plus porteurs où plus des trois quarts des entreprises atteignent leur troisième anniversaire : les activités spécialisées, techniques et scientifiques, les activités de services administratifs et de soutien, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale et dans les autres activités de services.

Les femmes réussissent même mieux que les hommes, quel que soit le niveau de diplôme, dans l'hôtellerie-restauration avec 85 % de pérennité contre 75 % pour les entrepreneurs.

Les femmes cumulent plus de facteurs négatifs que les hommes

Les entreprises créées par les femmes démarrent plus souvent avec de faibles moyens (31 % avec moins de 4 000 euros) que celles des hommes (25 %) ; elles financent aussi plus souvent leur projet de création par leurs propres moyens (46 % pour 41 % des hommes).

Les créatrices sont plus souvent au chômage ou inactives que les créateurs avant de créer leur entreprise, respectivement 50 % et 40 %. En outre, elles sont plus nombreuses à ne pas avoir de salarié au démarrage de l'entreprise (83 % pour 79 % des hommes), ce qui est un facteur négatif de pérennité. Enfin, les femmes bénéficient de moins d'expérience : elles ne sont que 16 % à avoir été chef d'entreprise ou indépendant avant la création d'entreprise contre 29 % chez les hommes.

Le manque d'expérience a des impacts importants en termes de pérennité. Il constitue également une difficulté importante rencontrée par les plus jeunes créateurs.

Les moins de 25 ans : le manque d'expérience pénalisant

Plusieurs dispositifs d'aides à la création d'entreprise soutiennent les jeunes entrepreneurs : notamment l'Accre pour les jeunes entrepreneurs, le statut d'étudiant-entrepreneur, la jeune entreprise universitaire, les accompagnements Créa Jeunes et Cap'Jeunes. Ces dispositifs proposent, entre autres, une formation et un accompagnement par des professionnels, la prise en charge financière des dépenses liées à la préparation et au démarrage du projet, ou encore une prime de 2 000 euros. Des aides complémentaires existent aussi au niveau local, comme les « primes jeunes » versées par le Conseil régional des Pays de la Loire.

Les entreprises créées dans les Pays de la Loire par les moins de 25 ans sont moins pérennes que celles des plus de 25 ans, sauf lorsque le créateur est titulaire d'un CAP ou BEP. Parmi les entreprises créées par les moins de 25 ans, 62 % atteignent leur troisième anniversaire contre 69 % lorsque le créateur est âgé de 25 à 29 ans et 74 % pour les plus de 30 ans. À profil équivalent, les moins de 30 ans ont ainsi moins de chances de passer le cap des trois ans.

Cependant, le taux de survie pour les créateurs de moins de 25 ans ayant un CAP ou BEP est similaire à celui des plus de 25 ans (figure 4). La professionnalisation de ces diplômés est un facteur favorable de pérennité.

Les jeunes de moins de 25 ans réussissent beaucoup moins bien là où ils sont les plus nombreux c'est-à-dire dans le commerce (31 % de survie contre 62 % pour les plus de 25 ans) et dans les autres activités de services (53 % de survie contre 74 %). En revanche, ils réussissent mieux dans la construction, l'industrie et l'enseignement, la santé humaine et action sociale même s'ils sont peu nombreux dans ces secteurs.

3 Plus de 20 points d'écart de taux de pérennité entre les créateurs femmes et hommes peu diplômés

Répartition des entreprises et taux de pérennité selon le sexe et le diplôme

	Répartition (en %)		Taux de pérennité		
	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Ecart entre les femmes et les hommes (en points)
Pas ou peu diplômé (aucun diplôme, CEP, BEPC, brevet)	15	11	69	48	- 21 (S)
CAP, BEP ou brevet de compagnon	27	16	76	61	- 15 (S)
Baccalauréat (technologique, professionnel ou général, brevet supérieur)	21	26	74	74	0
Baccalauréat + 2 (Diplôme technique ou universitaire 1 ^{er} cycle / diplôme des professions sociales ou de la santé)	15	22	75	73	- 2
Baccalauréat + 3 (Diplôme universitaire 2 ^e cycle, 3 ^e cycle ou diplôme d'ingénieur)	22	25	76	72	- 4
Ensemble	100	100	74	68	- 6 (S)

(S) : l'écart entre les taux de survie des hommes et des femmes est statistiquement significatif.

Source : Insee, enquête Sine 2010, interrogations 2010 et 2013.

Tout comme les femmes, les jeunes cumulent des facteurs défavorables à la pérennité. Seulement 44 % des moins de 25 ans ont recours à un emprunt bancaire contre 53 % pour les plus de 25 ans. En outre, les montants initialement investis sont en moyenne plus faibles.

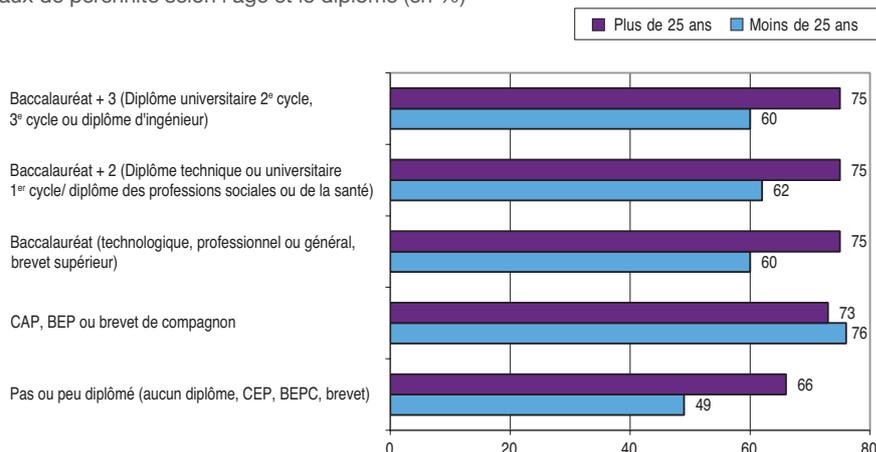
Cependant, les jeunes sont plus souvent aidés : 66 % des chefs d'entreprise de moins de 25 ans sont aidés pour 57 % des chefs d'entreprise de plus de 25 ans. Les entreprises aidées des moins de 25 ans ont un taux de survie de 57 % contre 71 % chez les moins de 25 ans non aidés. Si cette pérennité peut sembler faible, les entrepreneurs concernés étaient souvent dans une situation économique précaire et devenir chef d'entreprise permet à plus de la moitié d'entre eux d'accéder à un emploi relativement pérenne et sans doute d'avoir une première expérience sur le marché du travail.

Plus de la moitié des entrepreneurs perçoivent une aide

Dans les Pays de la Loire, 57 % des entreprises créées au premier semestre 2010 ont déclaré avoir perçu une aide (53 % en France de province). Parmi celles-ci, 84 % ont perçu l'aide Accre : un peu plus de la moitié ont perçu l'aide Accre seule et les autres l'ont cumulée avec le dispositif Nacre et/ou une autre aide. Les entreprises aidées atteignent moins souvent que les autres leur troisième anniversaire, notamment parce qu'elles ont un profil moins favorable. Le taux de pérennité est de 71 % pour les entreprises aidées contre 75 % chez les entreprises non aidées. Le taux de survie est plus faible encore pour celles qui ne bénéficient que du dispositif Accre (68 %).

4 Seuls les créateurs de moins de 25 ans diplômés d'un CAP ou BEP réussissent aussi bien que les créateurs de plus de 25 ans

Taux de pérennité selon l'âge et le diplôme (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2010, interrogations 2010 et 2013.

Cent créateurs enquêtés ont reçu une aide spécifique versée par le Conseil régional des Pays de la Loire. Plus de la moitié sont des primes régionales à la création d'entreprise par les jeunes, dont bénéficient des entrepreneurs de moins de 26 ans. 70 % des entreprises bénéficiaires de la « prime jeune » atteignent leur troisième anniversaire, ce qui correspond à un meilleur taux de survie que l'ensemble des créateurs de moins de 25 ans (62 %).

Les autres chefs d'entreprise ont perçu une prime régionale à la création d'entreprise solidaire, qui aide des créateurs en situation économique et sociale difficile (demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, personnes handicapées, bénéficiaires de minima sociaux, entreprises situées dans les zones urbaines sensibles) : 56 % d'entre eux

survivent après trois ans d'existence. Plus de la moitié de ces créateurs en situation difficile avant la création ont réussi à créer leur propre emploi et à le pérenniser.

Les trois quarts des bénéficiaires de cette aide du Conseil régional sont aussi soutenus via le dispositif Accre. Parmi eux, les deux tiers perçoivent aussi Nacre. Seulement 10 % ne perçoivent que l'aide du Conseil régional. Enfin un tiers des entreprises aidées par le conseil régional sont dans le commerce. ■

Enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises)

Le dispositif Sine est un système permanent d'observation des jeunes entreprises ; il a pour objectif de suivre une génération d'entreprises pendant cinq ans afin d'analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les nouvelles entreprises. La première enquête intervient dès les premiers mois de la création de l'entreprise, la deuxième interrogation est réalisée la troisième année d'existence de l'entreprise et la troisième enquête est adressée cinq ans après la naissance de l'entreprise. L'analyse proposée ici porte sur les première et deuxième vagues d'enquête des entreprises créées au premier semestre 2010, c'est-à-dire interrogées en septembre 2010 puis en décembre 2013. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des entreprises ayant vécu plus d'un mois, ayant une activité marchande, à l'exclusion des activités agricoles et des auto-entrepreneurs (ces derniers faisant l'objet d'une enquête spécifique). Les Pays de la Loire font partie des régions concernées par une extension de l'échantillon qui vient compléter le dispositif national. Cette extension a été rendue possible dans la région grâce à un partenariat financier entre l'État et le Conseil régional. Ce sont environ 3 000 créateurs d'entreprises « classiques » qui ont ainsi été interrogés dans les Pays de la Loire.

Définitions

Création d'entreprise : la notion de création d'entreprise retenue s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen. Elle correspond généralement à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production ; elle inclut également la reprise d'une unité de production cédée s'il y a eu un changement d'activité économique ou un changement de localisation géographique de l'entreprise.

Taux de pérennité ou taux de survie à trois ans : rapport entre le nombre d'entreprises créées à une période donnée ayant atteint leur troisième anniversaire, à l'ensemble des entreprises créées de cette même période donnée.

Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre) : exonération de charges sociales pendant un an.

Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (Nacre) : les porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise peuvent bénéficier d'un parcours d'accompagnement global, complété éventuellement par un soutien financier via un prêt à taux zéro. Il est destiné essentiellement aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de minima sociaux.

Pour en savoir plus :

- Richet D., *Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives trois ans après leur création*, Insee, *Insee Première*, n°1543, avril 2015.
- Barruel F. et Filatriau O., *Les entreprises créées en 2006 : une pérennité plus faible dans la construction*, Insee, *Insee Première*, n°1441, avril 2013.
- Gray P., Legendre D. et Seguin S., *Profils des créateurs en 2010 dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°105, juillet 2012.



Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul FAUR

Rédacteur en chef :
Sylvain DUVERNE

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Mai 2015